

## 36442 - Les règles d'organisation de la fête

---

### question

Quelles sont les règles et pratiques qui règlementent la célébration de la fête?

### la réponse favorite

Font partie des pratiques à observer par le musulman au jour de la fête:

1. Prendre un bain avant de se rendre au lieu de prière. Selon un hadith vérifié rapporté dans al-Mouwatta et ailleurs, Abdoullah ibn Omar prenait un bain rituel au jour de la rupture du jeûne avant de se rendre au lieu de prière. Voir al-Mouwatta , 428. An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a confirmé que les ulémas recommandent unanimement la prise du bain avant la prière marquant la fête. La considération qui fonde la prise d'un bain rituel le vendredi et lors d'autres réunions publiques concerne aussi la fête. Elle est même plus évidente à cette occasion.

2. Manger avant de sortir pour se rendre au lieu de la prière marquant la fête du Sacrifice. En effet, une des règles à appliquer dans la circonstance, consiste à manger quelques dattes au jour de la rupture du jeûne avant d'aller faire la prière. Ceci repose sur un hadith rapporté par al-Bokhari d'après Anas ibn Malick selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) ne sortait de chez lui avant de manger quelques dattes; il les absorbait l'une après l'autre. Voir al-Bokhari,953.

La recommandation de manger avant de sortir de chez soi ne fait que confirmer l'interdiction de jeûner ce jour et l'ordre de rompre le jeûne et d'y mettre fin.

Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en trouve la justification en ceci que l'acte écarte tout prétexte pour poursuivre le jeûne, et constitue un empressement à exécuter l'ordre d'Allah. Voir Fateh al-Bari,2/446. Celui qui ne trouve pas de dattes, peut manger toute autre denrée licite.

S'agissant de la fête du Sacrifice, ce qui est recommandé, c'est de ne manger qu'une fois rentré du lieu de prière. On mange de la viande de son sacrifice , si on en a. Si on n'a pas de sacrifice à égorger , on peut manger avant de se rendre au lieu de prière.

3. Répéter la formule Allah akbar le jour de la fête.

C'est une des grandes pratiques à observer le jour de la fête, compte tenu de la parole du Très-haut: **«...afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!»** (Coran,2:185).

Al-Walid ibn Mouslim déclare avoir interrogé al-Awzaai et Malick ibn Anas à propos de la publication du takbiir (Allah akbar) lors des jours des Deux Fêtes et ils lui avaient répondu qu'Abdoullah ibn Omar le faisait jusqu'à la sortie de l'imam (pour diriger la prière).

Il a été rapporté de façon sûre d'après Abou Abdourrahman as-Soulami: **«Ils s'y livraient lors de la fête de rupture du jeûne plus intensément que lors de la fête du Sacrifice.»** Selon Wakii, il entend par là parler du takbiir. Voir Irwaa al-Ghalil, 3/122.

Daraqoutin et d'autres ont rapporté que quand Ibn Omar quittait chez lui lors de la journée de la fête de rupture du jeûne ou de la fête du Sacrifice, il s'adonnait intensément au takbiir jusqu'à son arrivée au lieu de prière et continuait jusqu'à la sortie de l'imam.

Ibn Abi Cahyba a rapporté grâce à une chaîne sûre qu'az-Zouhri a dit: **«Les gens se mettaient à pratiquer le takbiir dès leur sortie de leurs domiciles jusqu'à leur arrivée au lieu de prière et le poursuivaient jusqu'à la sortie de l'imam. Quand celui-ci se mettait à prononcer le takbiir , ils lui donnaient la réplique.»** Voir Irwaa al-Ghalil,2/121.

Le takbiir se faisait depuis la sortie du domicile jusqu'à l'arrivée au lieu de prière puis se poursuivait jusqu'à l'arrivée de l'imam. Cette pratique était très répandue chez les ancêtres pieux. Un groupe d'auteurs l'a rapportée. C'est le cas d'Ibn Abi Chayba, d'Abdourrazzaq et d'al-Firyabi dans ahkaam al-iidayn d'après un groupe des ancêtres pieux. Nafi ibn

Djoubayr pratiquait le takbiir et s'étonnait que les autres s'en abstenaient et leur disaient: pourquoi ne le faites-vous pas?

Ibn Chihab az-Zouhri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) disait: **«Les gens se mettaient à pratiquer le takbiir dès qu'ils sortaient de leurs domiciles et jusqu'à l'arrivée de l'imam.»**

Pour la fête de rupture du jeûne, le temps du takbiir commence la veille et s'étend jusqu'au moment de l'arrivée de l'imam pour diriger la prière. Pour la fête du Sacrifice, le takbiir commence au premier jour du mois de Dhoul-Hidjdja et se poursuit jusqu'au coucher du soleil du 13<sup>e</sup> jour.

La formulation du takbiir

Ibn Abi Cahyba a cité dans son Mousannaf grâce à une chaîne sûre d'après Ibn Massoud (P.A.a) que ce dernier exprimait le takbiir en ces termes au cours des jours du tachriq (séchage: 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> jours du 12<sup>e</sup> mois):

Allah akbar, Allah akbar, laa ilaaha illa Allah wa Allah akbar Allah akbar wa lillahi al-hamd

Le même Ibn Abi Cahyba a rapporté grâce à la même chaîne une autre version répétant Allah akbar trois fois.

Al-Mahaamili a rapporté grâce une chaîne sûre d'après Ibn Massoud:

Allah akbar kabiiran, Allah akbar kabiira, Allah akbar wa adjall. Allah akbar wa lillahi al-hamd. Voir al-Irwaa,3/126.

#### 4. Les félicitations

Fait partie des bons usages à observer le jour de la fête, l'échange de félicitations. Peu importe comment on les exprime car on peut dire: puisse Allah agréer de vous et de nous ou bonne fête ou d'autres expressions appropriées et licites.

D'après Djoubayr ibn Nafir, quand les compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se rencontraient le jour de la fête, ils se disaient: qu'on agrée de nous et de vous. Selon Ibn Hadjar, la chaîne de transmission du hadith est bonne. Voir al-Fateh,2:446.

L'échange de félicitation était bien connu au sein des compagnons. D'où son autorisation par des ulémas tels l'imam Ahmad et d'autres. On a reçu des éléments indiquant l'institution de l'échange de félicitations à des occasions appropriées et sa pratique par des compagnons à chaque événement heureux comme l'exaucement du repentir de quelqu'un. Ils se rendaient auprès de lui, histoire de le féliciter, etc.

Il est indubitable que la présentation de félicitations relève des nobles mœurs et des convenances sociales musulmanes. Sa moindre expression consiste à féliciter celui qui en prend l'initiative à votre égard lors d'une fête et vous taire quand il se tait. C'est dans ce sens que l'imam Ahmad disait : si quelqu'un me félicite, je le lui rend. Autrement , je n'en prend pas l'initiative.

#### 5. Se faire beau pour la fête

D'après Abdoullah ibn Omar (P.A.a), Omar prit un manteau de brocade trouvé en vente au marché et le montra au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) en lui disant:

**-«messager d'Allah, achète-toi ce manteau pour te parer lors de la fête et quand tu reçois des délégations!»**

**-«c'est un vêtement que ne porte qu'un homme sans vergogne!»** (Rapporté par al-Bokhari,948).

Aussi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) approuva -t-il qu'Omar se parât lors d'une journée de fête tout en désapprouvant le port d'un manteau de soie.

D'après Djaber (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) possédait un manteau qu'il portait lors des deux fêtes et le vendredi. Voir Sahih Ibn Khouzaymah,1765.

Al-Bayhaqui a rapporté grâce à une chaîne sûre qu'Ibn Omar portait ses meilleurs habits lors des jours de fête. Aussi convient-il de porter ses meilleurs vêtements quand on sort pour célébrer la fête.

Quant aux femmes, elles doivent éviter de s'embellir quand elles sortent de chez elles car il leur est interdit de montrer leur parure aux hommes étrangers à elles. Il est encore interdit à celles d'entre elles qui veulent sortir de se parfumer et de se comporter de manière à exposer les hommes à la tentation. Elles ne doivent sortir que pour aller se livrer à la dévotion.

6. Se rendre au lieu de prière par un chemin et en revenir par un autre

D'après Djaber ibn Abdoullah (P.A.a), le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de diversifier les chemins qu'il empruntait pour l'aller et le retour du lieu de célébration de la fête. (Rapporté par al-Bokhari,986).Plusieurs justifications sont données à cette pratique:

- le désir d'obtenir le témoignage des deux chemins au jour de la Résurrection. Car ce jour-là, la terre dévoilera tout ce qu'on aura fait sur elle en bien comme en mal.
- la pratique visait à manifester les rites de l'islam sur les deux chemins.
- c'était pour proclamer la mémoration d'Allah.
- c'était pour susciter le dépit des hypocrites et des juifs et pour les impressionner en leur montrant le grand nombre de ses compagnons.
- c'était pour permettre aux gens de satisfaire leurs besoins relatifs à la demande d'avis religieux, à leur instruction, à l'imitation de l'exemple d'autres, à la distribution d'aumônes aux nécessiteux ou à la visite de proches pour renforcer leurs liens de parenté.

Allah le sait mieux.